



Assemblée Générale Extraordinaire

23 Octobre 2018

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Ordre du jour

- Constitution du bureau de l'assemblée générale extraordinaire (président et secrétaire de séance)
- Présentation et vote des nouveaux statuts de l'association (voté par le comité directeur en place le 13 septembre 2018)



Présentation des statuts proposés par le comité directeur pour vote

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Présentation des statuts proposés

Article 1 – Nom

Le nom a été fondé lors de la création de l'association le 26 avril 1999 entre les adhérents aux présents statuts de l'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Générations Roller (connu sous le sigle "GR" et "Géné")

Article 2 – But / Objet

Cette association a pour objet d'organiser, de développer, d'animer, d'enseigner et de promouvoir une ou plusieurs des disciplines sportives sous l'égide de la Fédération Française de Roller & Skateboard.

L'Association s'interdit toute discrimination, discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à Lyon, 2 place Sathonay, 69001 (à la Mairie du 1er arrondissement de la Ville de Lyon).

Il peut être transféré en tout autre lieu, par simple décision du Comité Directeur.

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Présentation des statuts proposés

Article 4 – Durée et déclaration

Sa durée est illimitée.

Elle a été déclarée à la Préfecture du Rhône sous le numéro W691053582, le 26 avril 1999 (Journal Officiel du 22 mai 1999).

Article 5 – Membres et Cotisations

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation définie par le Comité Directeur et inscrit dans le règlement intérieur.

Il n'y a pas de prorata en fonction de la date d'adhésion pour l'année en cours.

L'adhésion d'un membre à l'association est soumise à l'acceptation préalable du Comité Directeur.

La demande d'admission d'un membre mineur doit être accompagnée de l'autorisation d'un de ses représentants légaux.

L'admission d'un membre emporte de plein droit par ce dernier, l'adhésion aux statuts et règlement intérieur de l'association.



Présentation des statuts proposés

Article 6 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- 1 - par la démission
- 2 - le non renouvellement de la cotisation
- 3 - par le décès
- 4 - par la radiation, prononcée par le Comité Directeur pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à fournir des explications devant le Comité Directeur et/ou par écrit, 15 jours à l'avance. La radiation prononcée par le Comité Directeur est sans appel. En outre, le départ de toute personne ne met pas fin à l'association.

Les membres démissionnaires ou exclus sont tenus au paiement des cotisations échues et de la cotisation de l'année en cours, lors de la démission ou de l'exclusion, et ne peuvent prétendre au remboursement, même partiel, de la cotisation réglée.



Présentation des statuts proposés

Article 7 – Affiliation

La présente association est affiliée à la Fédération Française de Roller et Skateboard, et se conforme aux statuts et divers règlements établis par celle-ci.

Article 8 - Ressources

Les ressources annuelles de l'association comprennent :

- 1 - les cotisations versées par ses membres,
- 2 - le produit des manifestations,
- 3 - les subventions de l'Etat, des collectivités locales et territoriales et des établissements publics,
- 4 - les ressources créées à titre exceptionnel,
- 5 - le produit des rétributions perçues pour services rendus,
- 6 - les revenus des biens et valeurs appartenant à l'association,
- 7 - toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur, tels les dons, la vente de produits et de prestations de services.



Présentation des statuts proposés

Article 9 - Comptabilité et obligations financières

Conformément à la Loi, il est tenu une comptabilité recettes et dépenses.

Article 10 - Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du comité directeur et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.



Présentation des statuts proposés

Article 11 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de l'ensemble des membres à jour de cotisation au jour de l'Assemblée Générale.

Elle se réunit sur convocation du Président qui en définit l'ordre du jour, ou à la demande du quart des membres à jour de leur cotisation.

La convocation doit parvenir au moins 15 jours à l'avance, adressé par le Président ou son mandataire aux membres par courrier électronique (email).

Seuls les membres à jour de leur cotisation ont le droit de vote.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou à défaut par un membre du Comité Directeur désigné par celui-ci.

Chaque membre dispose d'une (1) voix. Les mineurs sont représentés par leur représentant légal qui dispose de leurs voix.

Le vote par procuration est autorisé par un pouvoir remis à un autre membre à jour de cotisation et limité à deux (2) par membre.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Les votes portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.



Présentation des statuts proposés

Article 11 - Assemblée Générale Ordinaire (suite)

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale et l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises obligent tous les adhérents, même les absents.

Elle procède à l'élection des membres du Comité Directeur (voir article 13)

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire est rédigé par un des membres du Comité Directeur en place et est consultable sur demande par courrier électronique auprès du Comité Directeur.



Présentation des statuts proposés

Article 12 – L'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le rôle de l'Assemblée Générale Extraordinaire est la modification des statuts, la mise en sommeil ou la dissolution de l'association.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres à jour de leur cotisation, le Président convoque une Assemblée Générale Extraordinaire.

La procédure est la même que celle dans l'article de l'Assemblée Générale Ordinaire ci-dessus.

Les délibérations de cette Assemblée Générale Extraordinaire sont prises aux 2/3 des voix des membres présents (ou représentés).



Présentation des statuts proposés

Article 13 – Comité Directeur

Alinéa 1 - Élection

L'association est administrée par un Comité Directeur composé de 3 membres au moins et 7 au plus, élus au scrutin secret pour un mandat d'une durée de 2 années, par l'Assemblée Générale Ordinaire à la majorité absolue (moitié plus une voix) des membres à jour de cotisation présents ou représentés.

Le Comité Directeur étant renouvelé chaque année par moitié, la première année les membres sortants sont désignés par un tirage au sort.

La composition du Comité Directeur doit refléter la composition de l'Assemblée Générale et notamment garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions de dirigeants.

Les membres du Comité Directeur sont obligatoirement majeurs, jouissant de leurs droits civils et civiques, à jour de leur cotisation et membre depuis plus de 3 mois.

Les membres sortants sont rééligibles.



Présentation des statuts proposés

Article 13 – Comité Directeur (suite)

Alinéa 2 - Réunion

Le Comité Directeur se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président ou à la demande du tiers des membres qui le composent. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le vote par procuration est autorisé et limité à un pouvoir par membre.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés par procuration.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Comité Directeur sont consignées sur des procès-verbaux et signées par le Président et/ou par le Secrétaire de séance.



Présentation des statuts proposés

Article 13 – Comité Directeur (suite)

Alinéa 3 : Prérogatives

Le Comité Directeur est doté des pouvoirs les plus étendus pour assurer sa mission de gestion et d'administration de l'association en toute circonstance, à l'exception de ceux statutairement réservés à l'Assemblée Générale.

A ce titre, le Comité Directeur peut notamment et de façon non limitative :

- déterminer les orientations de l'association
- établir et modifier le règlement intérieur
- établir le budget prévisionnel et arrêter les comptes
- fixer le montant de la cotisation
- déléguer certains de ses pouvoirs au président et à certains de ses membres.



Présentation des statuts proposés

Article 14 – Le Bureau

Le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé au minimum du Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. La fonction de président et de trésorier n'est pas cumulable.

Les mandats sont valables un an renouvelable par tacite reconduction.

En cas de vacance d'un siège, il est pourvu au remplacement par un autre membre du Comité Directeur. Le Bureau assure la gestion courante de l'association.

Le Président, notamment :

- est chargé de la représentation de l'association, de la direction générale de celle-ci, d'impulser et de faire exécuter les décisions du Comité Directeur et du Bureau.
- est ordonnateur et engage l'association par sa signature sur tout type d'acte
- préside les réunions du Comité Directeur, du bureau et les Assemblées Générales.
- représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile, ou mandate expressément un dirigeant à cet effet, au moyen d'un pouvoir spécial.
- gère les formalités administratives et les déclarations concernant la gérance de l'association (affiliation FFRRS, déclaration préfecture...)



Présentation des statuts proposés

Le Trésorier, notamment :

- est dépositaire des fonds de l'Association,
- procède aux paiements après accord du Président ou du Bureau,
- tient le livre des comptes, encaisse les cotisations,
- rédige les bilans et comptes-rendus financiers,
- fait fonctionner les comptes bancaires

Le Secrétaire, notamment :

- veille au bon fonctionnement statutaire de l'association,
- rédige les procès-verbaux des Assemblées Générales et les comptes-rendus des réunions du bureau et comité directeur et la correspondance,
- tient le registre des membres de l'Association, sur accord du Président il peut saisir les licences et conserve les archives.



Présentation des statuts proposés

Article 15 – Le règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Comité Directeur.

Ce règlement est destiné à préciser les divers points non fixés par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 16 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée en Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci. Et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu, conformément à l'article 9 de la Loi du 1er juillet 1901 et au Décret du 16 Août 1901.

L'Assemblée Générale désigne également l'organisme bénéficiaire du boni de liquidation : soit un organe déconcentré de la F.F.R.S., soit une ou plusieurs associations sportives dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs disciplines régies par la F.F.R.S., soit des œuvres sociales se rattachant à ces associations.



Présentation du Règlement Intérieur voté en CD le 18/10/2018

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Règlement intérieur voté en CD le 18/10/2018

L'association Générations Roller est dirigé par un Comité Directeur et un bureau élus qui définissent la politique de l'association et fixent les règles de fonctionnement.

La prise d'adhésion via la plateforme HelloAsso ou le bulletin d'adhésion vaut acceptation et adhésion des statuts en vigueur et du présent règlement intérieur.

Activités de Générations Roller

Générations Roller est une association pour la promotion du roller et du skateboard à Lyon. Ses deux activités principales sont :

- l'organisation de randonnées roller urbaines hebdomadaires, tous les vendredis soir au départ de la Place Bellecour
- l'organisation d'un événement annuel, le Lugdunum Roller Contest au mois de Septembre de chaque année pour réunir plusieurs disciplines de la Fédération Française de Roller & Skateboard, autour d'initiations, de loisir et de compétition.



Règlement intérieur voté en CD le 18/10/2018

Saison / Adhérents / Cotisation

La saison d'adhésion pour la saison 2018-2019 s'étend du 1er septembre 2018 au 30 septembre 2019

La saison d'adhésion pour la saison 2019-2020 s'étendra du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

La cotisation annuelle est fixée à 25 euros pour la saison 2018-2019.

La cotisation annuelle pour les enfants mineurs de moins de 18 ans et les étudiants (sur présentation d'un justificatif valide de moins d'un an) est fixée à 20 euros pour la saison 2018-2019.

Il n'y a pas de prorata en fonction de la date d'adhésion pour l'année en cours.

L'association accepte le règlement de la cotisation par espèces, chèques, cartes bancaire et chèques vacances.



Règlement intérieur voté en CD le 18/10/2018

Comptes

L'exercice comptable pour l'année 2017-2018 s'étend du 1er Juillet 2017 au 30 septembre 2018

L'exercice comptable pour l'année 2018-2019 s'étend du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019

L'exercice comptable pour l'année 2019-2020 s'étendra du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

Assemblée Générale

Elle aura lieu au mois d'octobre à chaque début de saison

Licenciés

L'association est affiliée à la Fédération Française de Roller & Skateboard et propose à ses adhérents de se licencier via l'association pour la somme de 40 euros.

Les licences peuvent être prises pour les disciplines suivantes : course, randonnée, skateboard.



Règlement intérieur voté en CD le 18/10/2018

Randonnée Roller

La randonnée est une activité gratuite proposée à tout public et qui se pratique sous la responsabilité de chacun.

Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité données par l'encadrement de la randonnée (disponibles sur le site internet).

La randonnée est accessible aux enfants à partir de 6 ans (et en âge de patiner de manière autonome) sous la responsabilité d'un représentant légal présent dans la randonnée avec l'enfant.

La randonnée est ouverte aux rollers en ligne et quad et aux skateboards et longboards. Les trottinettes (classiques et électriques), overboards, skates électriques et vélos sont interdits.

Les poussettes sportives peuvent être autorisées sur certaines randonnées spéciales organisées par l'association et sur validation du Comité Directeur.

Le port du casque et des protections est fortement recommandé pour participer à la randonnée.



Règlement intérieur voté en CD le 18/10/2018

Randonnée Roller (suite)

L'encadrement de la randonnée peut demander à tout randonneur de quitter le cortège s'il estime qu'il n'est pas en mesure de suivre le rythme ou qu'il peut présenter un danger pour lui même ou les autres randonneurs en cas de manque d'expérience.

L'encadrement de la randonnée peut expulser un randonneur du cortège pour non respect des consignes de sécurité données par l'encadrement.

L'alcool est interdit dans le cortège de la randonnée. Toute personne en état d'ivresse peut se faire expulser du cortège par l'encadrement.

Encadrement de la randonnée Roller

Pour faire parti de l'encadrement de la randonnée, il faut :

- être adhérent à l'association
- porter obligatoirement un casque
- avoir au minimum 18 ans
- avoir un bon niveau en roller, savoir freiner et s'arrêter en urgence (l'encadrement en place pourra juger si un randonneur est apte à devenir encadrant)
- suivre les règles de la "Charte du Signaleur" en vigueur



Règlement intérieur voté en CD le 18/10/2018

Être bénévole au sein de l'association

Pour participer aux activités récurrentes de Générations Roller en tant que bénévole (encadrement de la randonnée / comité d'organisation du Lugdunum Roller Contest), il faut être adhérent à l'association.

Désignation des bénévoles responsables

Toute personne souhaitant s'investir dans un poste régulier concernant l'association (gestion de la randonnée, comité d'organisation du Lugdunum Roller Contest) présentera sa candidature et devra être coopté par le Comité Directeur.

Matériel

Les bénévoles s'engagent à respecter et prendre soin du matériel mis à disposition par l'association que ce soit pour la randonnée (talkies, mégaphone, gilets...) ou les autres activités (matériel du Lugdunum Roller Contest ou autre matériels prêtés ou loués par l'association).

Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Comité Directeur.





Assemblée Générale Ordinaire

23 Octobre 2018

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Ordre du jour

- Constitution du bureau de l'assemblée générale ordinaire (président et secrétaire de séance)
- Présentation et approbation du rapport moral de la présidente
- Présentation et approbation du rapport financier
- Présentation de l'activité de l'année de l'association
- Présentation des actions pour la nouvelle saison
- Questions diverses
- Election du nouveau comité directeur



Rapport Moral de la Présidente Géraldine Bramonte

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Rapport Financier

Dépenses			Recettes	
Dépenses Fonctionnement GR + Ecole et Rando	12 645,98 €	-585,68 €	Recettes Fonctionnement GR + Ecole et Randonnée	12 060,30 €
Dépenses Lugdunum Contest 2017	41 007,66 €	-1 596,91 €	Recettes Lugdunum Contest 2017	39 410,75 €
Dépenses Lugdunum Contest 2018	38 753,80 €	283,24 €	Recettes Lugdunum Contest 2018	39 037,04 €
Total Dépenses	92 407,44 €		Total Recettes	90 508,09 €
Résultat 2017-2018	-1 899,35 €			

Soldes des comptes bancaires au 30 septembre 2018	
Solde compte général Générations Roller	1 409,18 €
Solde compte Lugdunum Contest	5 277,65 €
Solde Livret Bleu	348,48 €

Frais de Fonctionnement GR + Ecole + Rando			
Achats randonnée	148,90 €	Vente vêtements techniques	285,30 €
Apéro AG 2017	64,58 €	Vente boissons randonnée	80,00 €
Location Camion CITIZ	1 559,89 €	Subvention Ville de Lyon	6 000,00 €
Location Garage GR	1 234,00 €	Cotisations GR	1 125,00 €
Frais Parking voiture randonnée	61,80 €	Mécénat	700,00 €
Easy Roller (prestation Mathias école)	4 885,00 €	Licences	560,00 €
BIF Aurélio	250,00 €	Inscriptions Ecole de Roller	3 310,00 €
Achats Textiles techniques SILA	392,00 €		
Flyers et facebook	105,51 €		
Frais école	286,83 €		
Frais Téléphone et Serveur Site	212,22 €		
Frais bancaires	540,30 €		
Compensation Lugdu	1 650,00 €		
Affiliation FFRS	1 179,95 €		
Adhésion Office des Sports	75,00 €		
Total Dépenses	12 645,98 €	Total Recettes	12 060,30 €
Résultat 2017-2018	-585,68 €		



LA RANDONNÉE



ONLYLYON 

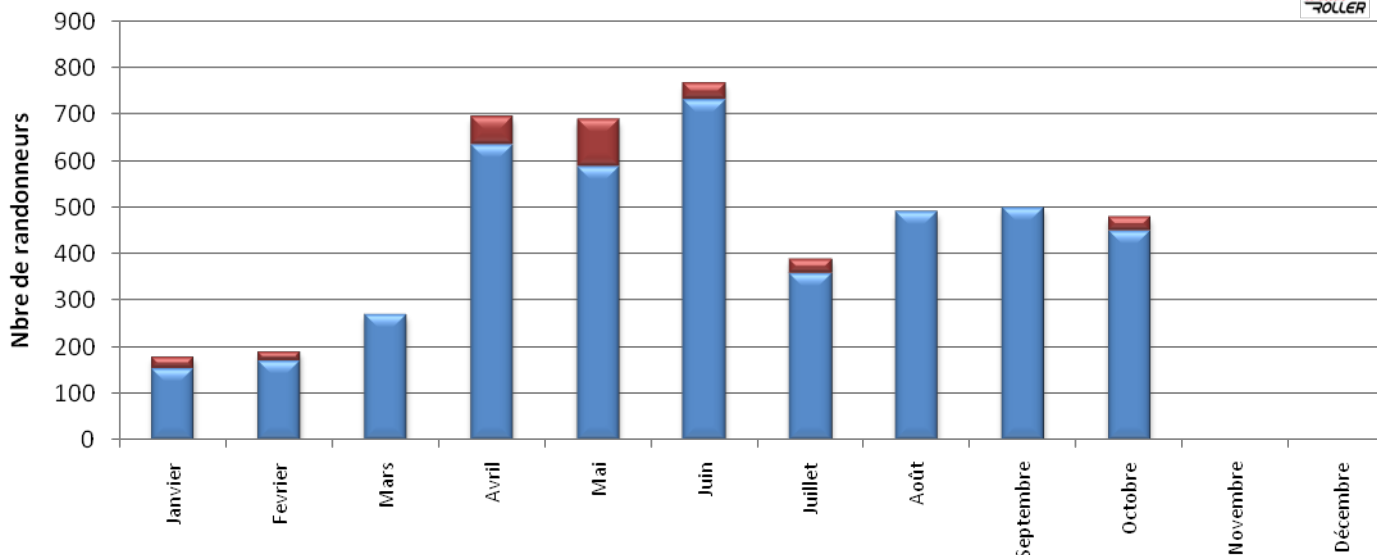


Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Récapitulatif randonnées

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nbre randonnées	3	4	4	6	6	6	4	5	3	4			45
Particip. 1° boucle	154	170	270	635	589	732	360	490	500	450			4 350
Particip. 2° boucle	25	20	0	60	100	35	30	0	0	30			300
Total Participants	179	190	270	695	689	767	390	490	500	480	0	0	4 650
Kms parcourus	47	72	56	89	96	107	74	100	46	77			764

Participation 2018



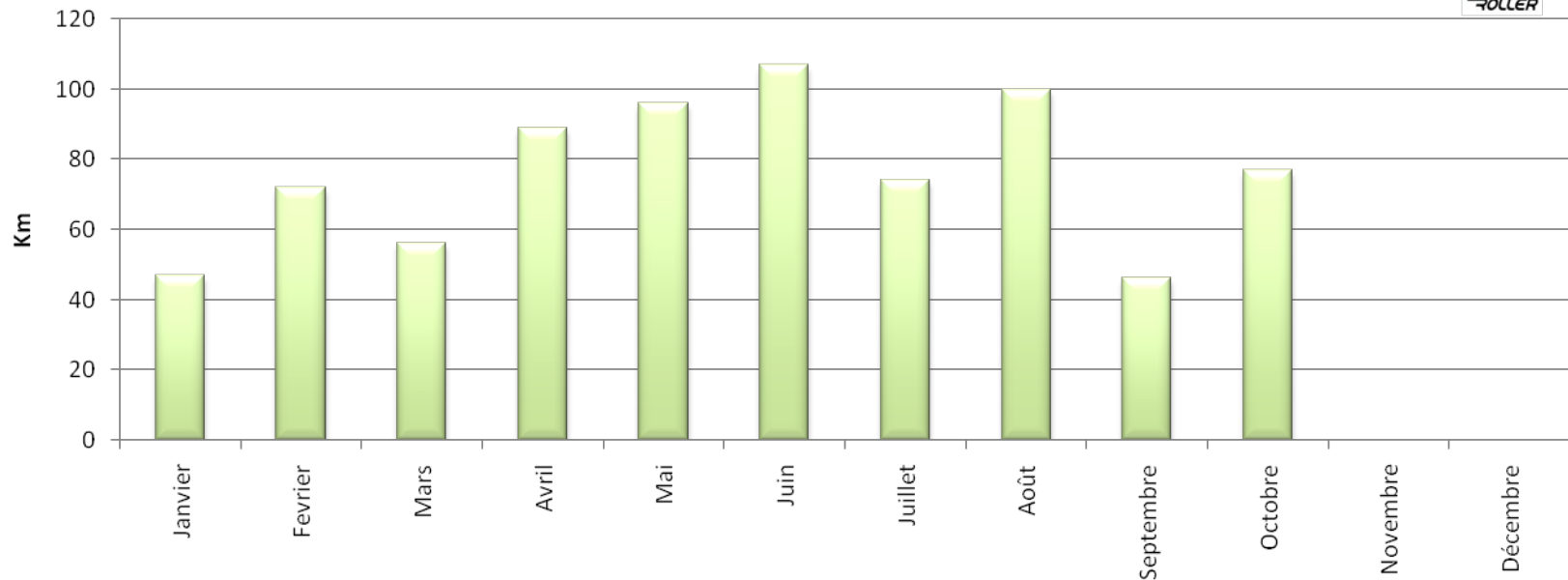
ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
 2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Récapitulatif randonnées

Distance 2018



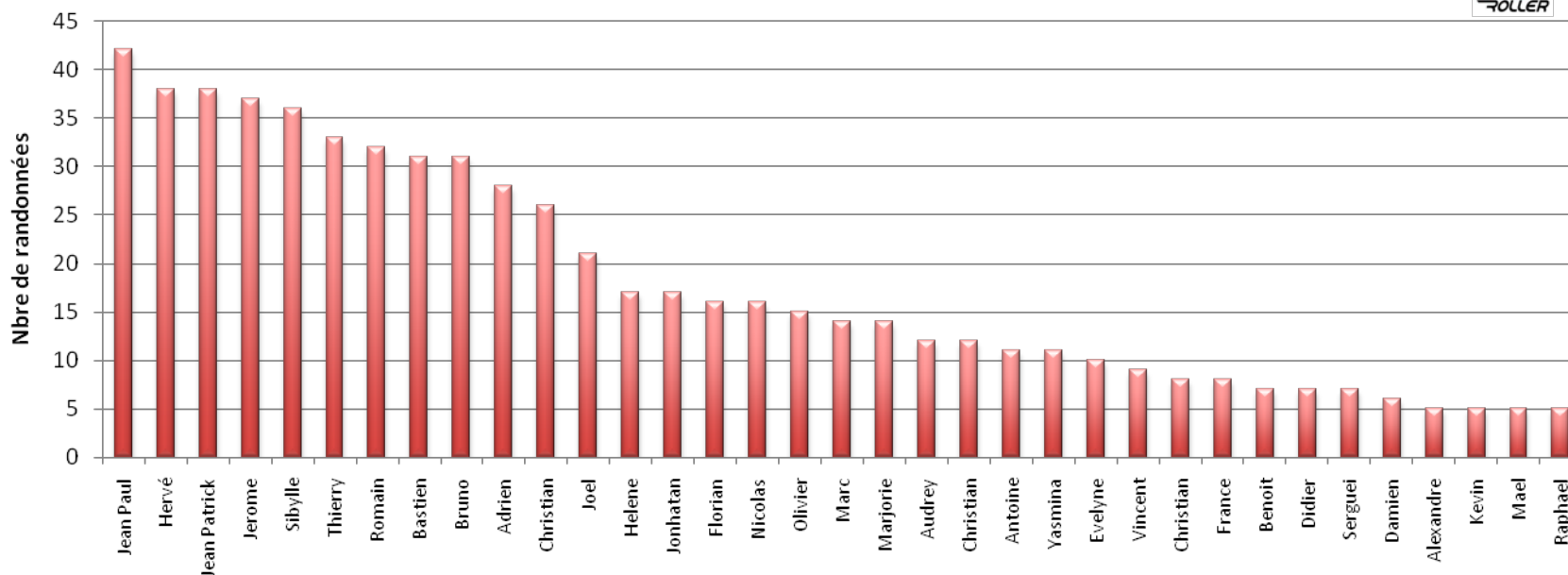
ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

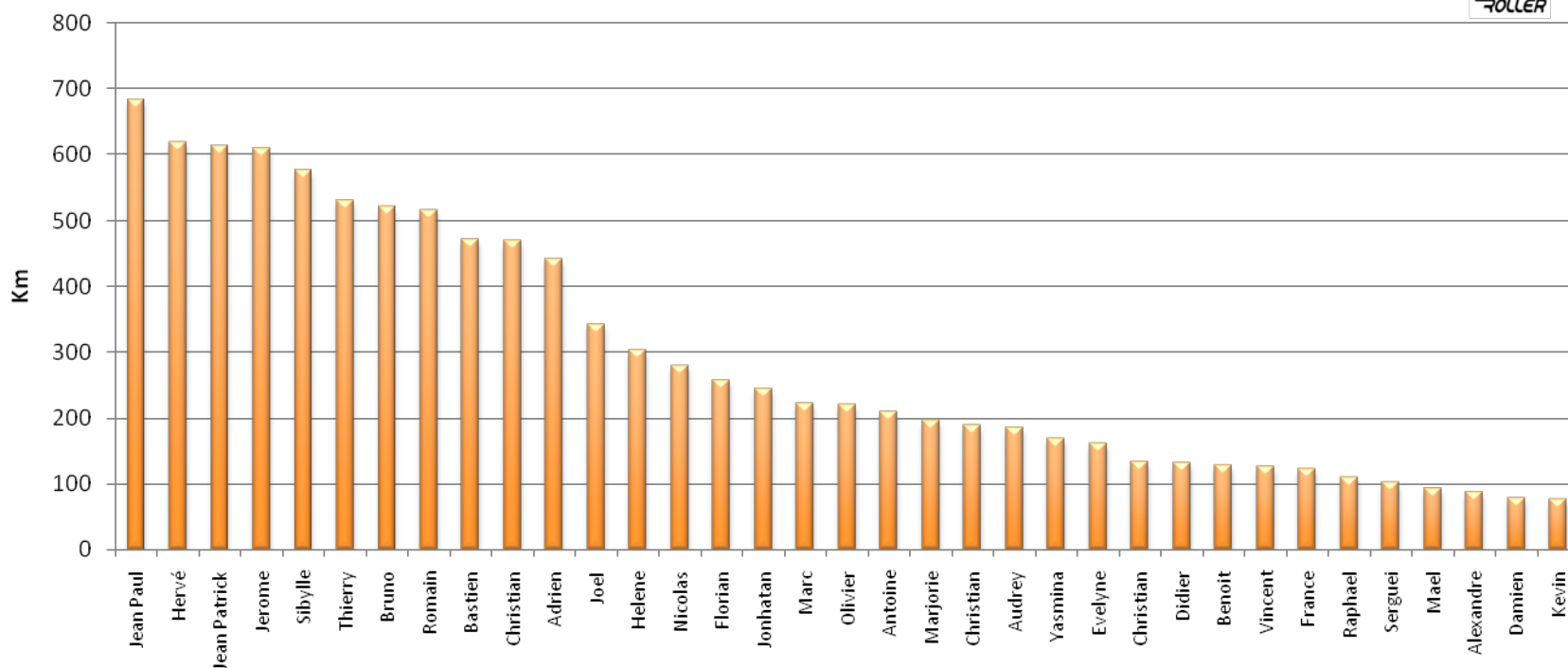
Récapitulatif randonnées

Participation staff 2018



Récapitulatif randonnées

Distance staff 2018



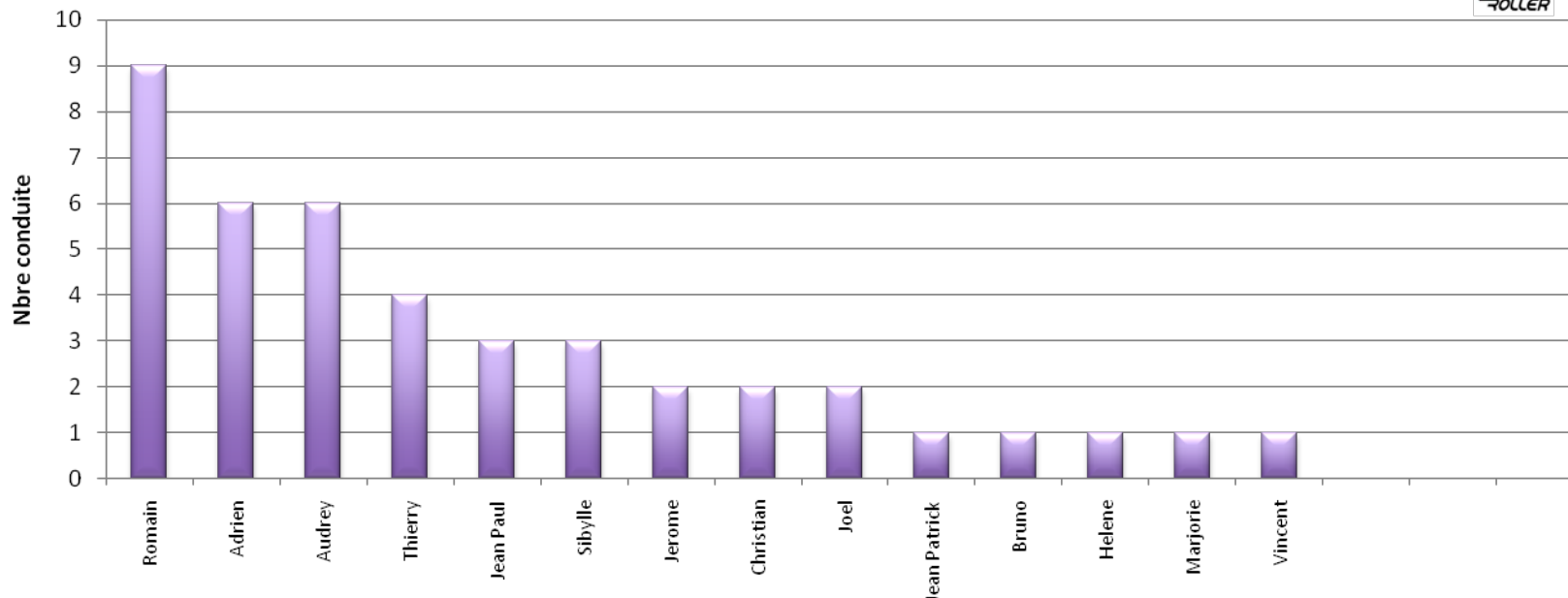
ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Récapitulatif randonnées

Conduite véhicule 2018



Merci à tous les conducteurs !

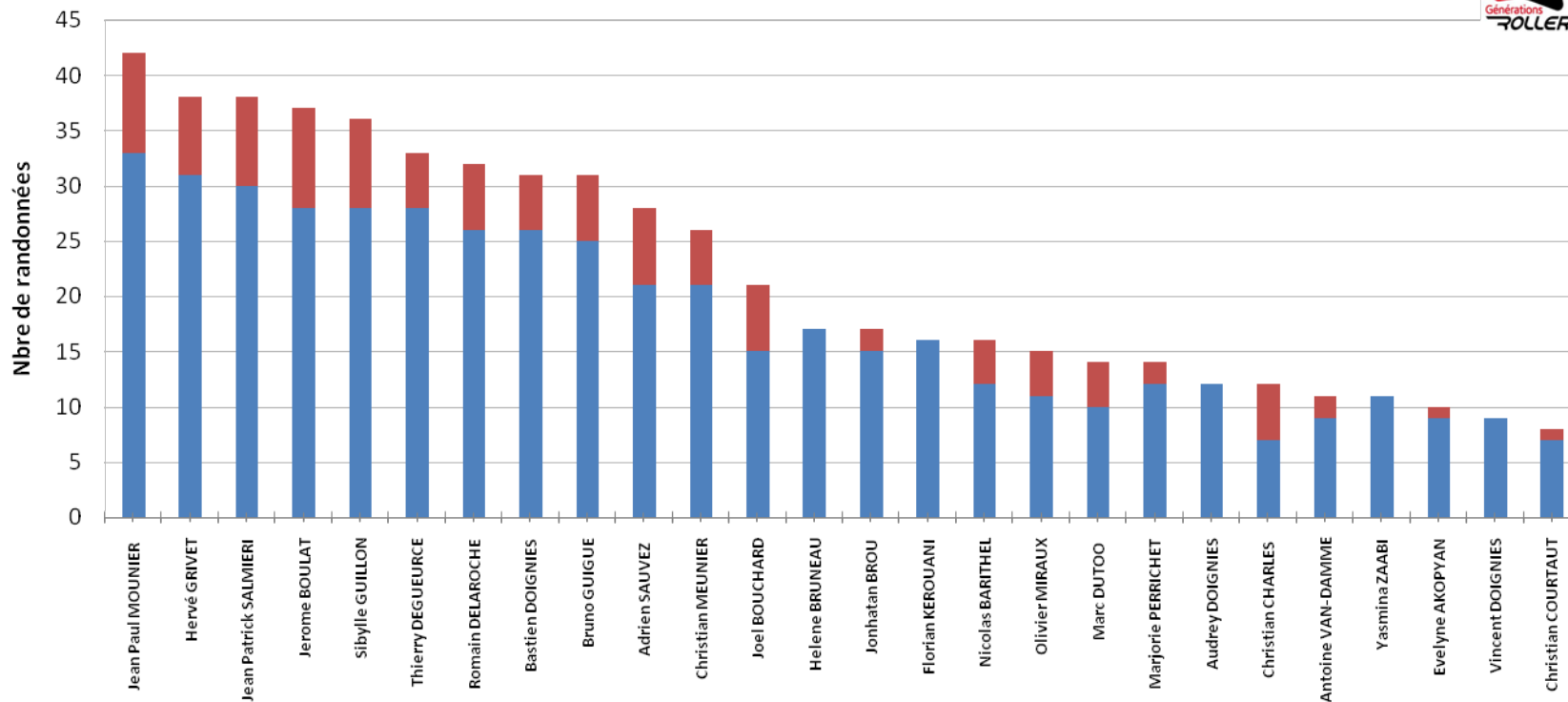
ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Récapitulatif randonnées

Participation 1° et 2° boucle



Événements marquants 2017-2018

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Événements marquants 2017-2018

- Fermeture de la Section Sport à la fin de la saison 2016-2017
- Lugdunum Roller Contest 2017 (16 & 17 septembre)
- Randonnée Halloween déguisée (27 octobre)
- Réunion avec la Fédération pour les randonnées urbaines
- Ouverture de la randonnée aux Skates et Longboards
(au début en fin de cortège, puis accès à tout le cortège)
- Parcours du Cœur (2 juin)
- Randonnée Roller Week (29 juin)
- Rand'eau bataille d'eau (3 août)
- Fermeture de l'Ecole de Roller et des Cours Adultes à la fin de la saison 2017-2018
- Lugdunum Roller Contest 2018 (22 & 23 septembre)



Lugdunum Roller Contest 2017



Comité d'organisation 2017 : Alexia, Alexandre, Clémentine, Flavien, Geri, Philippe.
Bilan financier négatif / Bel événement malgré un peu de pluie

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Randonnée Halloween (27 octobre)



ONLYLYON 

Merci à Matthieu Vo pour ses photos tout au long de l'année



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Réunion de Travail sur les Randonnées Urbaines avec la Fédération (21 avril)



Bienvenue aux Skates & Longboards



ONLYLYON 

Merci à Matthieu Vo pour ses photos tout au long de l'année



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Randonnée Parcours du Cœur (2 juin)

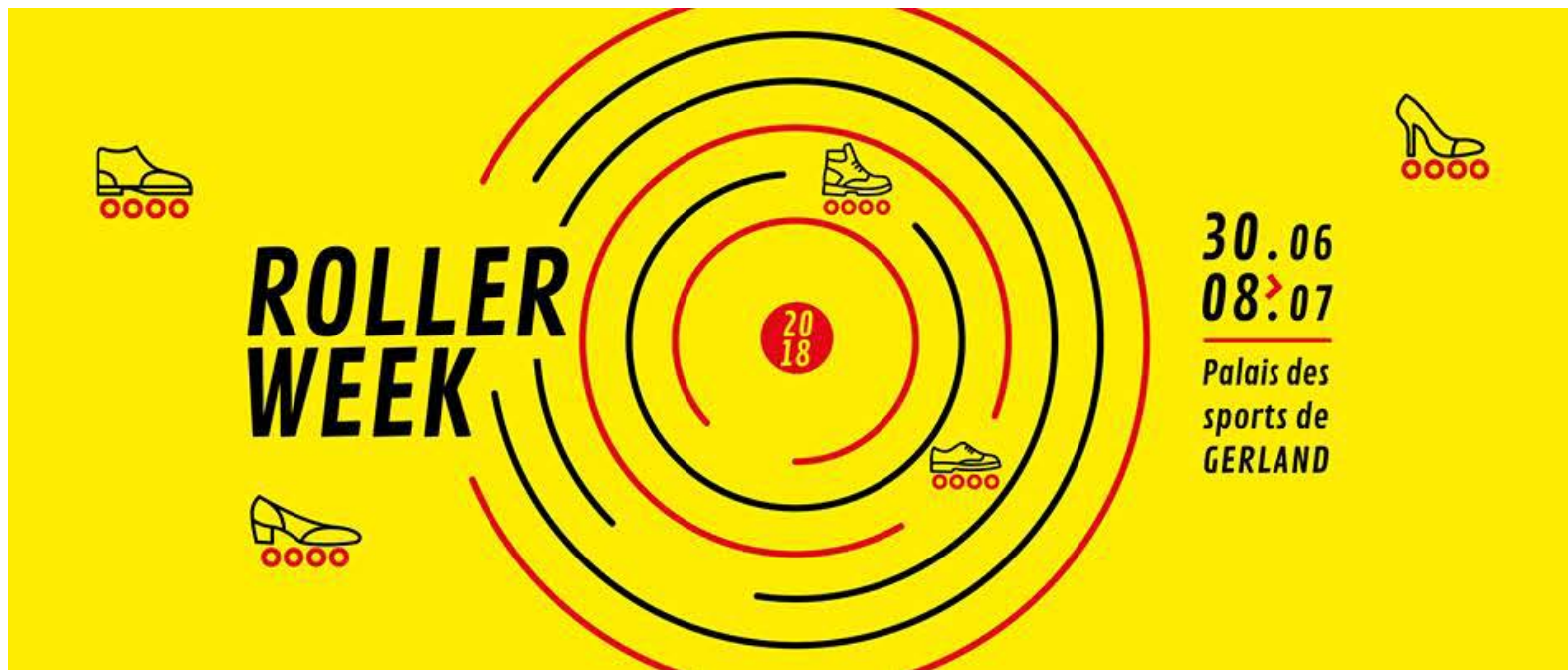


ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Randonnée Roller Week (29 juin)



Randonnée commune avec Macadam Roller

Arrêt au Palais des Sports pour la Roller Week organisé par Lyon Roller Métropole

ONLY LYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Rand'eau – bataille d'eau (3 août)



ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Lugdunum Roller Contest 2018



Comité d'organisation 2018 : Alexia, Clémentine, Flavien, Geri, Marylène, Moz, Philippe, Quentin et Sébastien.

Bilan financier positif / bilan organisation très positif

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

L'ECOLE DE ROLLER



ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Ecole de Roller

ADULTES le mardi soir à Genety (1^{er})

- 5 élèves

ENFANTS le samedi matin à Crillon (6^{ème})

- 25 élèves

Merci à Alexis pour la gestion de l'école de roller tout au long de l'année et à Mathias pour les cours donnés aux adultes et aux enfants.



Projets 2018-2019

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Projets du Comité Directeur pour l'année 2018-2019

- Randonnées à thèmes au long de l'année
- Randonnée Halloween le 2 novembre 2018
- Une équipe pour les 24h du Mans
- Les 20 ans de l'association : 26 avril 2019 : organisation d'une randonnée à thème et pourquoi pas d'une après-midi/soirée anniversaire
- Lugdunum Roller Contest : 21 et 22 septembre 2019



Questions Diverses

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Élection d'un nouveau comité directeur suite au vote des nouveaux statuts

Membres sortants :

- Géraldine Bramonte
- Sébastien Pringault
- Quentin Hayois
- Thierry Degueurce
- Hervé Grivet
- Karine Fournier
- Alexis Robert

ONLYLYON 



Association Générations Roller n° W691053582
2 place Sathonay - 69001 LYON - E-mail : president@generationsroller.fr
www.generationsroller.fr

Élection d'un nouveau comité directeur suite au vote des nouveaux statuts

Candidats :

- 1 - Géraldine Bramonte – 26 voix - élue
- 2 – Sébastien Pringault – 26 voix - élu
- 3 – Quentin Hayois – 26 voix - élu
- 4 – Philippe Beau – 26 voix - élu
- 5 – Bastien Doignies – 27 voix - élu
- 6 – Sibylle Guillon de Princé – 27 voix - élue
- 7 – Jean-Patrick Salmieri – 10 voix – non élu
- 8 – Karine Fournier – 25 voix - élue

7 places disponibles au Comité directeur
Majorité absolue (moitié + 1 voix)

